Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_35-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
Convoquée le 18 mai 2026

Délibération n°2026 – 35 – Finances publiques : choix du cabinet d'étude pour l'étude de sol plage du Rougeret préalable au projet de construction d'un club nautique

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents :, BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline PERSECHINO

Christophe BALLAN, Troisième adjoint expose :

Dans le cadre de l'éventualité de construction d'un nouveau centre nautique sur la plage du Rougeret, la commune s'est engagée en 2025 à réaliser une étude de sol afin de vérifier si le projet est réalisable.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et trois offres ont été adressées à la commune :

- HPC pour un devis d'un montant de 6 660 HT soit 7 992 € TTC ;
- Fond Ouest pour un devis d'un montant de 7 855 € HT soit 9 426 € TTC ;
- CBTP pour un devis d'un montant de 4 310 € HT soit 5 172 € TTC.

Le devis d'HPC est écarté car il s'agit d'une étude de type G1 qui ne satisfait aux besoins du projet.

Les devis de Fonds Ouest et de CBTP proposent des études de type G2 correspondant aux besoins.

La différence entre ces deux propositions tient au nombre de forages réalisés.

Au regard des besoins du projet en matière de forages (un en pied de falaise, un autre dans la partie plage), il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CBTP.

Pour rappel :

Étude G1 : Étude géotechnique préalable

Cette étude a pour objectif d'identifier les risques géotechniques généraux d'un terrain avant toute conception. Elle est souvent réalisée dans le cadre d'une vente de terrain ou d'un premier projet d'aménagement.

Elle permet de définir une première approche du sol, de proposer des hypothèses sur les fondations possibles et d'anticiper les éventuels aléas. Elle repose sur des données bibliographiques ou des sondages ponctuels.

Étude G2 : Conception géotechnique

Cette étude fournit une analyse complète du sol pour concevoir de manière fiable les fondations d'un projet. Elle comprend des investigations sur site (sondages, essais), des analyses de laboratoire et des modélisations géotechniques.

L'étude G2 permet de définir avec précision les dimensions et profondeurs des fondations, ainsi que de recommander les solutions adaptées en fonction des contraintes du site.

Vu le code de la commande publique art R 21 223-8 pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 100 00 € HT,

Vu le devis de l'entreprise CBTP d'un montant de 4 310 € HT soit 5 172 € TTC.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_35-DE

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CBTP d'un montant de 4 310 € HT soit 5 172 € TTC.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Jacqueline PERSECHINO
2eme adjointe